

Compensation des émissions de gaz à effet de serre

FNEEQ

Conseil fédéral, 1,2,3 juin 2011, Québec

Mandat

- La FNEEQ doit :
 - viser à réduire ses émissions de GES;
 - mesurer son empreinte écologique;
 - compenser ses émissions de GES.



Moyen retenu

- Compenser les émissions de GES par la plantation d'arbres
- La séquestration d'une quantité équivalente des émissions de GES peut être faite par les arbres.
- 25% des émissions de GES attribuables à l'homme sont présentement recaptées de façon naturelle par les arbres.

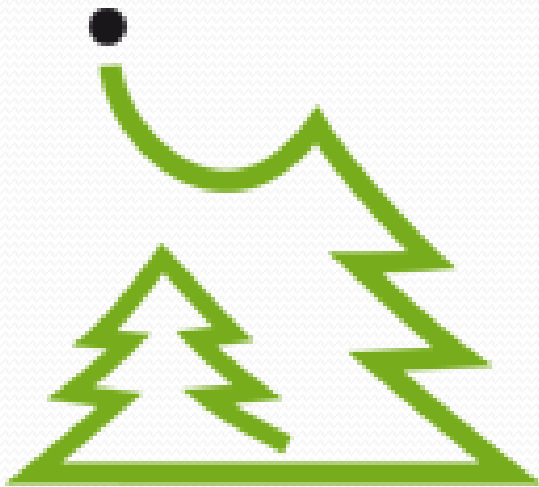


Pourquoi planter des arbres?

- Un hectare d'une plantation d'épinettes noires à maturité (2 000 arbres) permet de séquestrer la consommation annuelle (24 000 km) d'une cinquantaine de voitures compactes.



Notre choix : Carbone boréal



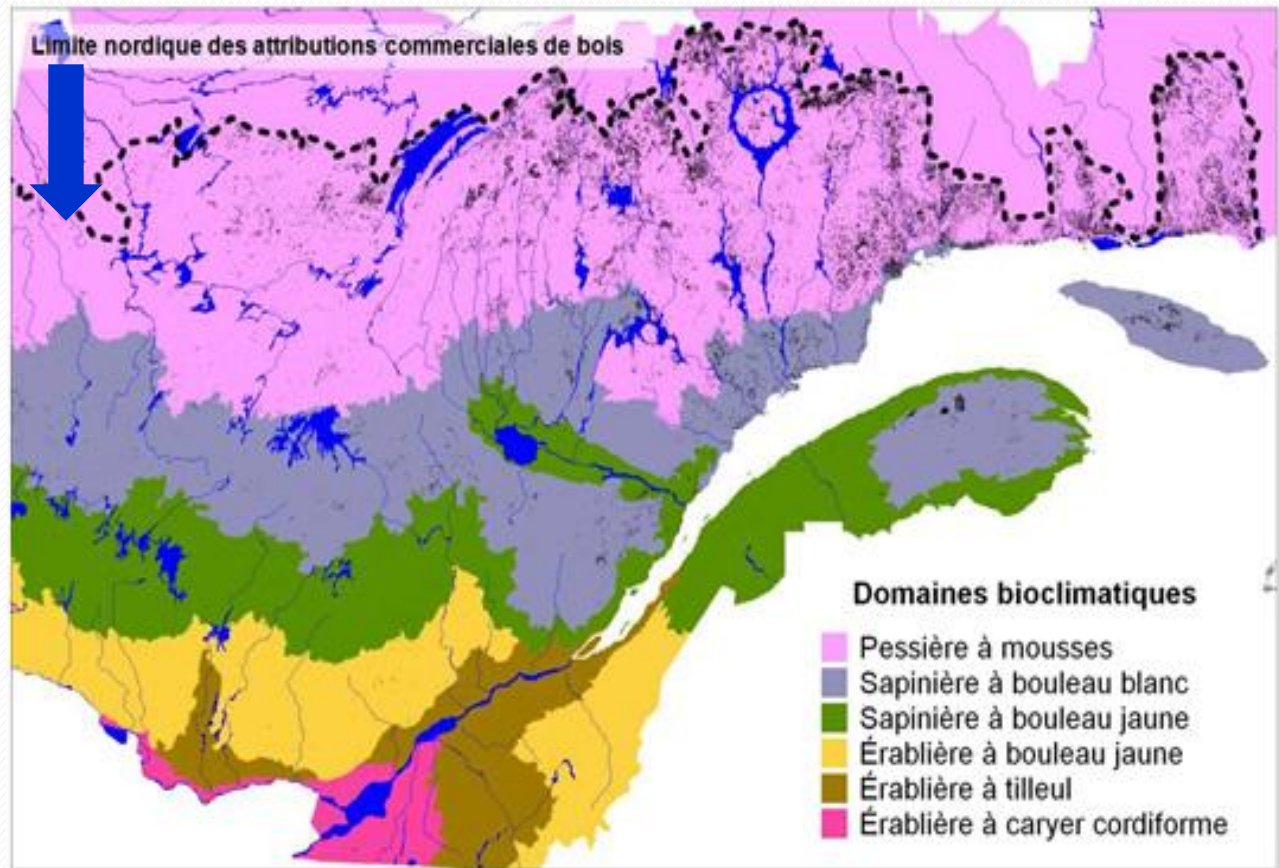
carbone
boréal

Le projet de recherche, élaboré par la Chaire Éco-conseil de l'UQAC, vise à répondre aux grands principes de base du développement durable

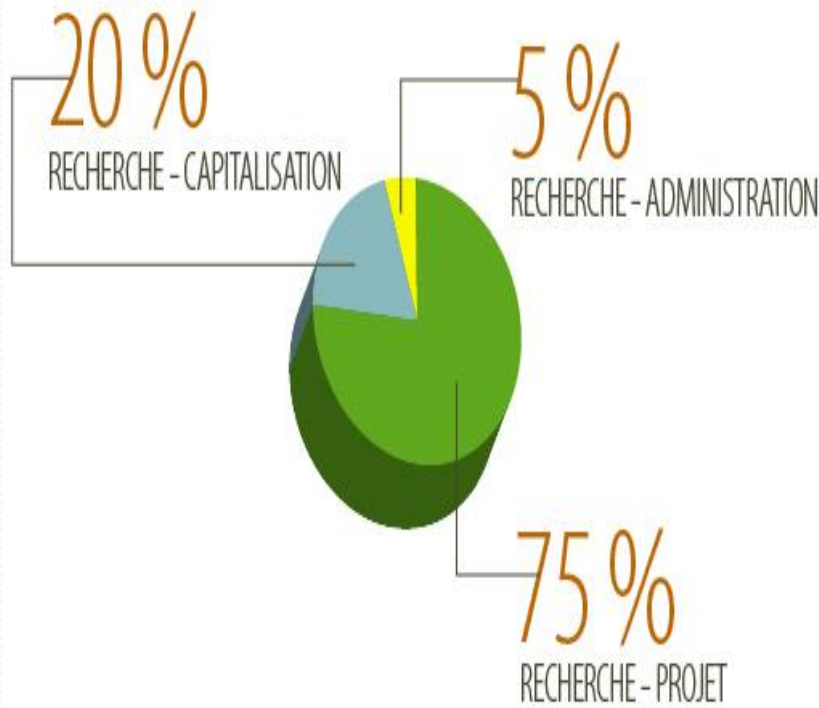
www.carboneboreal.uqac.ca

Au Québec

- Les plantations de Carbone boréal sont situées en zones protégées de toute exploitation forestière.



Où iront nos contributions?



- 20% : bourses de recherche dans le cadre des projets de Carbone boréal;
- 5% : administration du programme Carbone boréal;
- 75% : directement versé dans les comptes des chercheurs de l'UQAC pour les besoins des projets de recherche priorisés par l'équipe.

RECOMMANDATION AU CONSEIL FÉDÉRAL

24.2 COMPENSATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

- Que la FNEEQ mesure l'empreinte écologique de ses déplacements et compense ses émissions de gaz à effet de serre par la plantation d'arbres nécessaire via le projet Carbone Boréal.